



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 03 40 038 357 050
Déclarant 2 (C) : 03 29 776 892 487
Référence de l'avis : 23 82 A001783 03
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
2491 ROUTE DE MONCLAR
VERROUILLE
82800 BRUNIQUEL
Numéro FIP : 820 72 11 4394666789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023
Identifiant service : 82016

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP DE TARN-ET-GARONNE
SAID SECTEUR EST
30 AVENUE DU DANEMARK
82080 MONTAUBAN CEDEX

DELAMARRE YVES
OU LAGARDE MARIE PAULE
2491 ROUTE DE MONCLAR
VERROUILLE
82800 BRUNIQUEL

Somme qui vous est remboursée

7 378,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

aupres de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP DE TARN-ET-GARONNE
SAID SECTEUR EST
30 AVENUE DU DANEMARK
BP 80620
82080 MONTAUBAN CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1120 6201 206X XXXX XXX0 051
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 94 828
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : DELAMARRE
Déclarant 2 - Nom de naissance : LAGARDE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Salaires.....		58632		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		58632		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 9915		
Salaires, pensions, rentes nets.....		48717		48717
Revenus agricoles déclarés.....	39176	6658		
Rev. agri. hors quotient imposables ⁵	39176	6658		
Revenus agricoles imposables du foyer, hors quotient				45834
Revenu brut global.....				94551
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				94551
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	51
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				15553
Impôt proportionnel.....				+ 7
Impôt total avant crédits d'impôt.....			15560	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	7		7	- 7
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				15553
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				15553
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 10371
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :				- 12560
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....				- 7378
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				7378

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 94828

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 51

Revenus exonérés

	Déclarés	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....	226	226
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	226

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....	18636	30641
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	5010
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 5855	+ 7298
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 5856
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 5560
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 18135	= 23724

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 16,45%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.